

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-275

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 juin 2026	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Ville et Quartiers en Renouvellement	N° 2026-275

Programmation 2026 - Crédits de fonctionnement de la politique de la ville - Appel à projets du contrat de ville - Subventions - Décision - Adoption

Madame Alexandra SIARRI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte de l'appel à projets

Le nouveau contrat de ville 2024-2030 de la métropole bordelaise a été approuvé par délibération du 12 avril 2024 et signé par les partenaires le 22 avril 2024. Conformément au décret 2023-1314 du 28/12/2023, il porte sur 23 quartiers prioritaires répartis sur 12 communes représentant 70 700 habitants.

Au sein du contrat de ville, 18 orientations stratégiques ont été identifiées autour de 5 grandes orientations :

- des quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité,
- des quartiers d'émancipation,
- des quartiers adaptés aux transitions,
- des quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûr,
- des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, Bordeaux Métropole s'engage auprès des habitants des quartiers populaires en proposant un soutien financier aux acteurs intervenant dans les territoires les plus fragiles. Un appel à projets commun avec l'Etat a été lancé au 4ème trimestre 2025 permettant d'attribuer 545 000 € de la part de Bordeaux Métropole à des associations ou à des acteurs de l'ESS (Economie sociale et solidaire) ainsi qu'à des villes proposant des projets spécifiques visant l'amélioration durable des conditions de vie des habitantes et des habitants de ces quartiers. La Métropole s'engage prioritairement dans les objectifs suivants :

- développer l'insertion et l'accès à l'emploi, notamment en levant les obstacles par l'accès à des formations linguistiques pour adultes,
- favoriser l'accès aux droits et une pleine citoyenneté,
- lutter contre les inégalités d'accès aux soins en santé et santé mentale en cohérence avec le contrat local de santé de Bordeaux métropole,
- accompagner les habitants dans la transition écologique (alimentation saine et durable et mobilité).

Programmation 2026 de l'appel à projets

195 projets ont été déposés en 2026 en réponse à cet appel à projets pour un montant total de plus de 20 M€ d'actions. Parmi ces demandes, **106 actions** ont été retenues dont 32 nouveaux projets, soit un total de 545 000 € de subventions réparties comme suit :

- **25 projets pour un montant total de 165 050 € de subvention** font l'objet de la présente délibération. Ces derniers sont détaillés dans le tableau annexé,

- **74 projets pour un montant total de 311 900 € de subventions** attribuées par arrêté (tableau annexé pour information). En effet, dans la limite d'un montant annuel plafond de 23 000€, les subventions de fonctionnement versées aux organismes font l'objet d'une délégation de pouvoirs du Conseil métropolitain au Président.
- **7 projets pour un montant total de 68 050 € de subvention** font l'objet d'une convention pluriannuelle pour la période 2025 -2026, dans l'objectif de donner l'assurance d'un soutien financier. La liste était d'ores et déjà annexée à la délibération n°2025-327 du 11 juillet 2025. Celle-ci est à nouveau annexée à la présente délibération.

La répartition des crédits par grande orientation du contrat de ville est la suivante :

- au titre des quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité : 299 700 €,
- au titre de l'émancipation dans les quartiers : 143 300 €,
- au titre des transitions dans les quartiers : 27 000 €,
- au titre des quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs : 48 000 €,
- au titre des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs : 27 000 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

VU la loi de Programmation pour la ville du 21 février 2014,

VU la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 relative au règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2019-466 du 12 juillet 2019 relative au règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain, modifiée par la délibération n°2024/268 du 7 juin 2024 portant sur son actualisation,

VU la délibération n°2026-140 du 24 avril 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil métropolitain au Président,

VU le décret 2023-1314 du 28 décembre 2024 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU la délibération n°2024/174 du 12 avril 2024 relative au contrat de ville de la Métropole bordelaise 2024-2030,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole soutient un certain nombre d'actions concourant aux objectifs du contrat de ville métropolitain et confirme ainsi son action en matière de cohésion sociale,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer les subventions au titre de la programmation 2026 aux porteurs de projets, tels que présentés dans le tableau joint en annexe,

Article 2 : de les imputer aux crédits correspondants aux différentes interventions, prévus au budget principal 2026 – chapitre 65 (pour les associations : compte 65748, pour les entreprises : 65742, pour les communes : compte 657341, pour les CCAS : compte 657363, pour les autres établissements publics : comptes 657381 et 657382) – fonction 52.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document intervenant dans le cadre de cette délibération ou en découlant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de l'opération et de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur BOURLIEUX

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,